

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le **14 JUN 2024**

ID : 077-217702158-20240612-02024_48-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 12 juin 2024

| | | |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Conseillers en exercice : 25 | Conseillers présents : 17 | Conseillers absents : |
| Conseillers ayant donné pouvoir : 6 | Votants : 23 | 8 |

Date de la convocation : 6 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 12 juin à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MATHEROT Olivier

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjoint au Maire - ROUSSEL Mylène, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - VACHER Gérard - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - DEVAUCHELLE Marie-Paule - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - PROD'HOMME Isabelle - BENARD Sandie OFFROY Patrick - TRANGOSI Renaud - BOURSIER Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : MONGIN Claude à MATHEROT Olivier - LENOIR Isabelle à OFFROY Patrick - SEVESTE Arnaud à SPRUTTA BOURGES Nathalie - RENAUDET Denis à LALLEMANT - Guy USSEGLIO-VIRETTA à Jean-Paul GARCIA ROBIN - CRISINEL Morgane à BOURSIEZ Frédéric.

DÉLIBÉRATION N° 02024_48 : Compte-rendu des décisions du Maire

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le compte-rendu au Conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la délibération n°02020_06 du 17 juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

| Numéro de la décision | Date | Objet |
|-----------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 002024_026 | 28.03.24 | Travaux de modernisation des installations d'éclairage public – Demande de subvention au titre du fonds vert |
| 002024_027 | 02.04.2024 | Contrat avec <i>Up Events</i> relatif à la production d'un spectacle musicale dans la cadre de la fête de la musique pour un montant de 2150 euros TTC. |
| 002024_028 | 10.04.2024 | Contrat relatif à la maintenance de 4 terminaux de verbalisation électronique conclu avec la société <i>Logitud solutions</i> pour l'année 2024 et pour un montant de 1 253,46 euros TTC. |

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 077-217702158-20240612-02024_48-DE

| | | |
|------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 002024_029 | 18.04.2024 | Acquisition auprès de la SAFER des parcelles c536 – C538 – C148 pour un montant hors frais d'actes de 23 302,62 euros. |
| 002024_030 | 18.04.2024 | Contrat portant sur le détachement d'un agent de sécurité conclu avec la société <i>Piles sécurité</i> pour la période du 15 juillet au 5 août 2024 et un montant de 7 643,77 euros TTC. |
| 002024_031 | 18.04.2024 | Contrat de location de structures gonflables conclu avec la société <i>Movipub</i> pour la période du 15 juillet au 5 août 2024 et pour un montant de 12 500 euros TTC pour les besoins de l'opération <i>Gretz été</i> . |
| 002024_032 | 19.04.2024 | Réhabilitation d'un local rue de Paris et construction d'un centre technique municipal : Demande d'une subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « contrat d'aménagement régional ». |
| 002024_033 | 23.04.2024 | Contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité et la rédaction d'un programme fonctionnel et technique relatif à la construction d'un restaurant scolaire conclu avec la société <i>Alma consulting</i> pour un montant de 21 384 euros TTC. |
| 002024_034 | 22/04/24 | Contrat de service relatif à la location de fréquences hertziennes conclu avec la société <i>Desmarez SAS</i> pour l'année 2024 et pour un montant de 616,33 euros TTC. |
| 002024_035 | 22/04/24 | Contrat de maintenance et d'entretien des équipements radio conclu conclu avec la société <i>Desmarez SAS</i> pour l'année 2024 et pour un montant annuel de 1 992 euros TTC. |
| 002024_036 | 25.04.2024 | Contrat de maintenance des défibrillateurs communaux conclu avec la société <i>Défibril</i> pour une durée de 1 an à compter du 17.03.2024 et un montant de 2655,74 euros TTC. |
| 002024_037 | 30.04.2024 | Marché public relatif à la rénovation de cinq chaufferies communale conclu avec la société <i>SADC</i> pour un montant de 576 000 euros TTC. |
| 002024_038 | 30.04.2024 | Marché public de fournitures conclu : Lot 1 : Produits de nettoyage et d'entretien ménager avec la société <i>Daugeron et fils</i> pour une durée de 1 an reconductible trois fois, un montant annuel minimum de 5 000 euros HT et un montant maximum de 30 000 euros HT - Lot 2 : Matériel et petit matériel d'hygiène et d'entretien ménager conclu avec la société <i>Delaisy-Cargo</i> pour une durée de 1 an reconductible trois fois, un montant annuel minimum de 2 500 euros HT et un montant maximum de 20 000 euros HT. |
| 002024_039 | 03.05.2024 | Convention entre la commune et l'Institut national de la statistiques et des études économiques relative à l'organisation de l'enquête famille 2025. |
| 002024_040 | 14.05.2024 | Avenant au marché n°2020-08-01 (Lot 2 : Travaux de remplacement des chaufferies et entretien des installations thermiques – société <i>DH énergie</i>) portant intégration dans le périmètre des installations du gymnase <i>Hutinel</i> pour la période du 24.04.2024 au 28.04.2025 et pour un montant de 2 880 euros TTC. |
| 002024_041 | 16.05.2024 | Marché de fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés attribué à : Lot 1 : Fourniture et acheminement d'électricité et services associés à la société <i>ENGIE</i> pour un montant annuel estimé de 120 973 euros TTC – Durée du marché : 1 an - Lot 2 : Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés à la société <i>ENGIE</i> pour un montant annuel estimé de 472 819 euros TTC – Durée du marché : 3 ans. |
| 002024_042 | 16.05.2024 | Contrat conclu avec le cabinet <i>Bruno Raverdy</i> – ingénieur conseil relatif à l'exécution des missions <i>Visas</i> et <i>DET</i> danbs le cadre du marché de rénovation des chaufferies pour un montant forfaitaire de 4320 euros TTC. |

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

14 JUIN 2024

ID : 077-217702158-20240612-02024_48-DE

Le Conseil Municipal ;

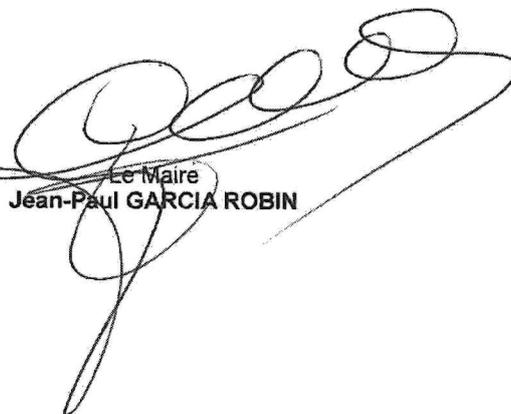
Prend acte de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Fait et délibéré en séance, le 12 juin 2024

Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN



La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le



ID : 077-217702158-20240612-02024_48-DE